



Bordeaux, le 26 mars 2012

Section Académique de Bordeaux



AFFECTATION DES NON TITULAIRES

Le serveur est ouvert du lundi 26 mars au vendredi 6 avril 2012.

<https://portailrh.ac-bordeaux.fr/lilmac/>

① Les participants :

Tous les vacataires et contractuels justifiant d'une affectation ces trois dernières années scolaires dans l'académie de Bordeaux.

② Les barèmes :

- ↪ 10 points par admissibilité. Les admissibilités sont cumulables.
 - ↪ 5 points par enfant de moins de 20 ans au 31 août 2012 et enfant à naître pour toute grossesse constatée avant le 1^{er} janvier 2012.
 - ↪ **1)** 25 points par année complète en qualité de contractuel (début du contrat entre le 1^{er} septembre et le 1^{er} novembre, fin du contrat entre le 30 juin et le 31 août, soit 8 mois ou 240 jours).
 - 2)** 15 points par année incomplète, quelle que soit la durée du service en tant que contractuel.
 - 3)** 10 points par année de vacation dans l'académie de Bordeaux.
- Pas de cumul pour les rubriques 1, 2 et 3.**
- ↪ 500 points pour les contractuels en CDI.

- Retour des accusés de réception dans les établissements le 11 avril 2012.
- Envoi des dossiers vérifiés accompagnés des justificatifs le 7 mai 2012 au plus tard par la voie hiérarchique.

③ Calendrier prévisionnel des commissions académiques :

Affectation en enseignement professionnel : **2^{ème} quinzaine de juillet (CCPA le 17 juillet)**

Affectation dans les autres disciplines : **fin août**

Sylvie BERGEON